

DELIBERATION N° 99/06-13 - REAMENAGEMENT DE LA PLACE FERRI DE LUDRE : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération N° 99/04-01 du 27 Avril 1999 décidant de retenir l'équipe PICARDAT/MANGIN/THALGOTH/CHAUSSARD en qualité de maître d'oeuvre pour l'aménagement de la Place Ferri de Ludre.

Après négociation avec ladite équipe des missions, délais et honoraires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de maîtrise d'oeuvre pour un montant de 551 021, 40 F TTC, l'enveloppe prévisionnelle des travaux affectée à l'opération étant de 3 700 000 F H.T.

- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1999.